

PLAN DES DÉPLACEMENTS EN VAL-DE-MARNE

Val-de-Marne 2030 :
Une mobilité renouvelée, durable et solidaire

PADECT / DTVD

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE



EDITO



Christian Favier
Président du
Conseil départemental
du Val-de-Marne

En 2006, aux côtés de nombreux habitants, élus et acteurs sociaux et économiques, nous lançons l'association Orbival dans le but d'obtenir la création d'un métro de banlieue à banlieue. La mobilisation exemplaire qui s'en est suivie a été couronnée de succès. Avec le Grand Paris Express ce sont plus de 10 milliards d'euros qui seront investis pour les transports collectifs en Val-de-Marne. Une victoire sans précédent.

Les lignes de métro du Grand Paris Express constitueront l'ossature de ce développement, de la ligne 15, qui traversera le département d'Ouest en Est, à la ligne 14 qui reliera Paris à l'aéroport d'Orly. D'autres infrastructures viendront compléter cette offre : du tramway T9, d'Ivry à Orly, au Téléal, premier téléphérique urbain d'Île de France qui contribuera à désenclaver les villes de Villeneuve Saint Georges, Valenton et Limeil. Autant de projet qui permettront d'augmenter considérablement le nombre de déplacements en transport en commun.

Le Département du Val de Marne accompagne cette dynamique en investissant massivement dans le développement de la pratique du vélo. Depuis 2008, le nombre de kilomètres de pistes cyclables a été multiplié par deux. En 2030, l'objectif est d'atteindre les 500 kilomètres avec le soutien des collectivités et des partenaires des politiques d'aménagements cyclables.

Le développement des alternatives à l'automobile est une priorité de l'action départementale. De multiples raisons l'expliquent : dégradation de la qualité de l'air, contribution au réchauffement climatique et à l'épuisement des ressources naturelles, surconsommation d'espace dans un contexte de densité urbaine où l'espace public doit être préservé. Notre action vise à prendre en compte le coût réel du trafic automobile par la prise en compte de tous ses impacts sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux.

La politique départementale des transports et déplacements est le produit de ces réflexions : tous les projets départementaux visent à redéfinir le partage de la voirie en faveur des transports collectifs, des piétons et des cyclistes. Ces projets ne redessinent plus seulement des routes mais plutôt à aménager des espaces publics afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie des val-de-marnais. Ces enjeux sont fondamentaux, c'est pourquoi le Département agit pour garantir l'accessibilité de toutes et tous à l'espace public et à la mobilité en soutenant les étudiants et les retraités.

Utile et solidaire, c'est le sens de notre engagement au service des val-de-marnais.

SOMMAIRE

PRÉFECTURE
DU VAL-DE-MARNE

16 FEV. 2024

ARRIVÉE

BILAN 2009-2017, UNE RÉVOLUTION ENGAGÉE

| | |
|--|----|
| Le Val-de-Marne en 2017 | 6 |
| Les pratiques de déplacement en Val-de-Marne | 7 |
| Grand Paris Express, la 3 ^{ème} révolution des transports franciliens | 8 |
| Une mobilisation forte pour améliorer l'offre de transports | 10 |
| Des investissements significatifs en faveur de la pratique du vélo | 11 |
| Une voirie départementale partagée par tous | 13 |
| Une intervention solidaire pour le droit à la mobilité | 14 |

VAL-DE-MARNE 2030 : EN ROUTE POUR UNE MOBILITÉ SOLIDAIRE

CONTEXTE ET ENJEUX

| | |
|--|----|
| Encourager les mobilités actives et les déplacements en transports en commun pour améliorer la santé et la qualité de vie des val-de-marnais | 16 |
| Objectifs 2030, en chiffres et en images | 17 |

UNE STRATÉGIE, TROIS AXES

| | |
|--|-----------|
| 1. LES VAL-DE-MARNAIS AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS | 20 |
| Limiter et adapter les déplacements | 21 |
| Renforcer les mobilités pour tous | 22 |
| 2. LES ROUTES DÉPARTEMENTALES : UN ESPACE À VIVRE | 23 |
| Faire évoluer l'espace public et prendre en compte l'expertise d'usage | 24 |
| Poursuivre les travaux d'amélioration de l'espace public | 25 |
| 3. SE DÉPLACER EFFICACEMENT ET DIFFEREMMENT | 26 |
| Développer une offre de transports diversifiée | 27 |
| Accompagner le passage d'un mode à l'autre et anticiper les besoins | 28 |
| Faciliter l'ensemble des circulations | 29 |
| Favoriser une logistique plus urbaine et responsable | 30 |
| Soutenir l'innovation et les nouveaux usages | 31 |

BILAN 2009-2017

Une révolution engagée

LE VAL-DE-MARNE EN 2017

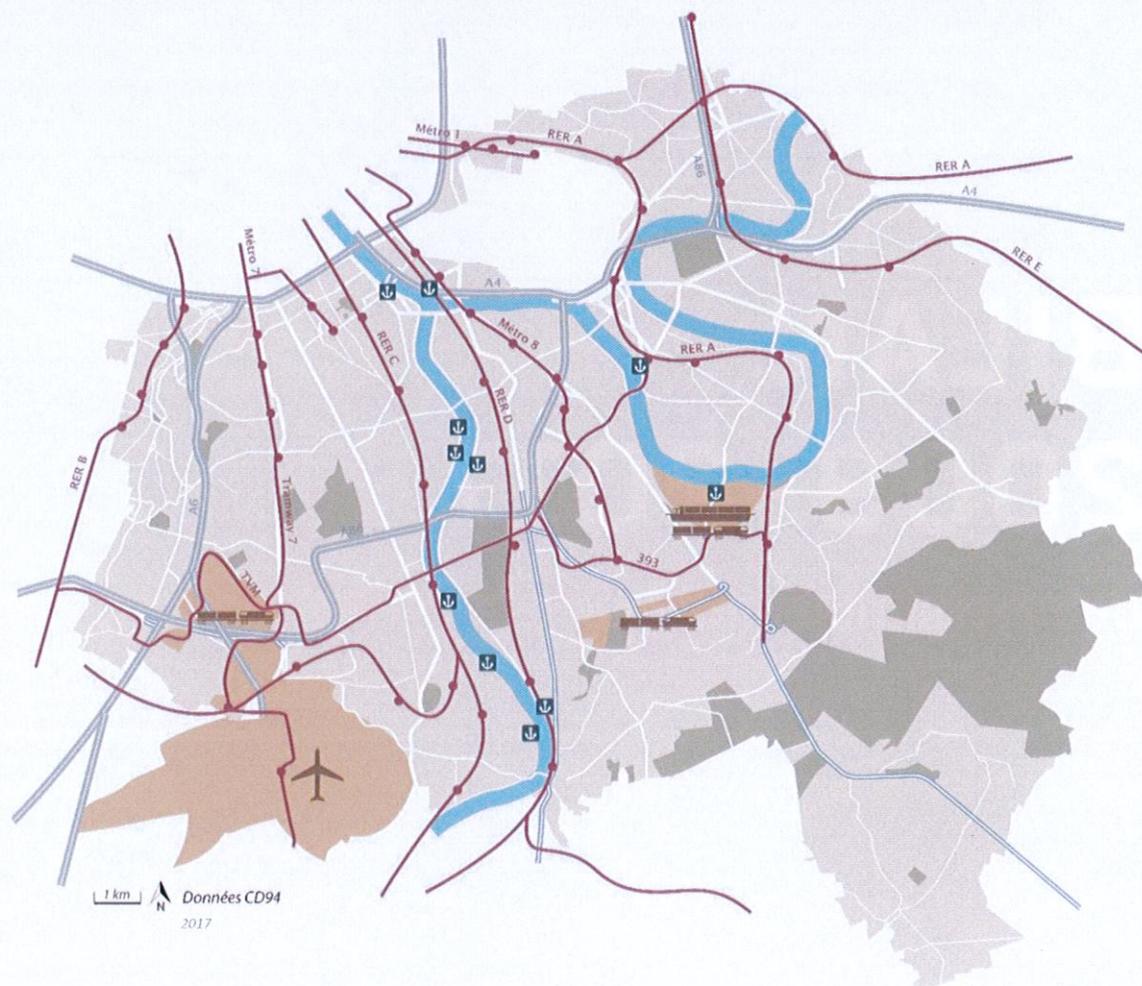
1 391 558 habitants

571 713 emplois en 2015

245 km² de superficie

47 communes

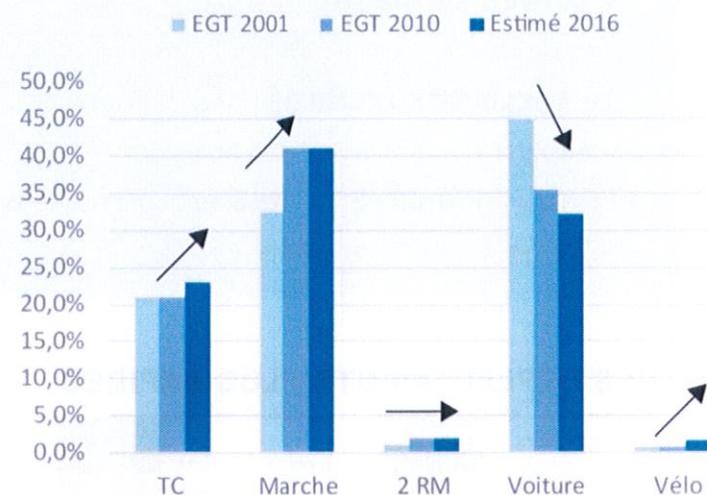
- **1** aéroport international
- **5** lignes de RER
- **3** lignes de Métro
- **1** ligne de Tramway
- **124** lignes de bus en 2017 dont 2 lignes en site propre
- **55** km d'autoroutes
- **420** km de routes départementales
- **720** carrefours gérés par le Département
- **35** km de voies navigables
- **11** ports de fret
- **1** plate-forme multimodale
- **2** chantiers combinés trains/camions



LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENT EN VAL-DE-MARNE

- **4,5 MILLIONS DE DÉPLACEMENTS* PAR JOUR** réalisés en Val-de-Marne en 2010, soit **750 000 VOYAGES** de plus qu'en 2001.
- **68% DES DÉPLACEMENTS** sont réalisés en interne au Val-de-Marne. Ces déplacements restent contraints par le manque d'infrastructures de transports en commun en rocade.
- **58% DES DÉPLACEMENTS** pour se rendre sur son lieu de travail font **PLUS DE 20 KM**. Le déséquilibre régional emploi-habitat entre l'Est et l'Ouest justifie en grande partie cette distance importante.
- **1H33 PAR JOUR** en moyenne est consacré aux déplacements, soit environ 30 min de plus que dans les métropoles de provinces.

Évolution des parts modales en Val-de-Marne entre 2001 et 2016



(Source : Enquête Globale Transport 2001 et 2010, et estimation 2016)

* déplacement : mouvement d'une personne entre 2 lieux (origine et destination), chacun étant caractérisé par une activité (motif).

GRAND PARIS EXPRESS, LA 3^{ÈME} RÉVOLUTION DES TRANSPORTS FRANCILIENS

LE GRAND PARIS EXPRESS EN VAL-DE-MARNE

- **17 GARES**
- **37 KM DE VOIES** en souterrain
- **4 LIGNES DE MÉTRO** : prolongement de la ligne 14, lignes 15 Sud et Est, et ligne 18
- **10 MILLIARDS D'EUROS** d'investissement de la Société du Grand Paris en Val-de-Marne
- **LES 2 PREMIÈRES LIGNES** du Grand Paris Express mises en service en Val-de-Marne

DES DÉPLACEMENTS PLUS RAPIDES

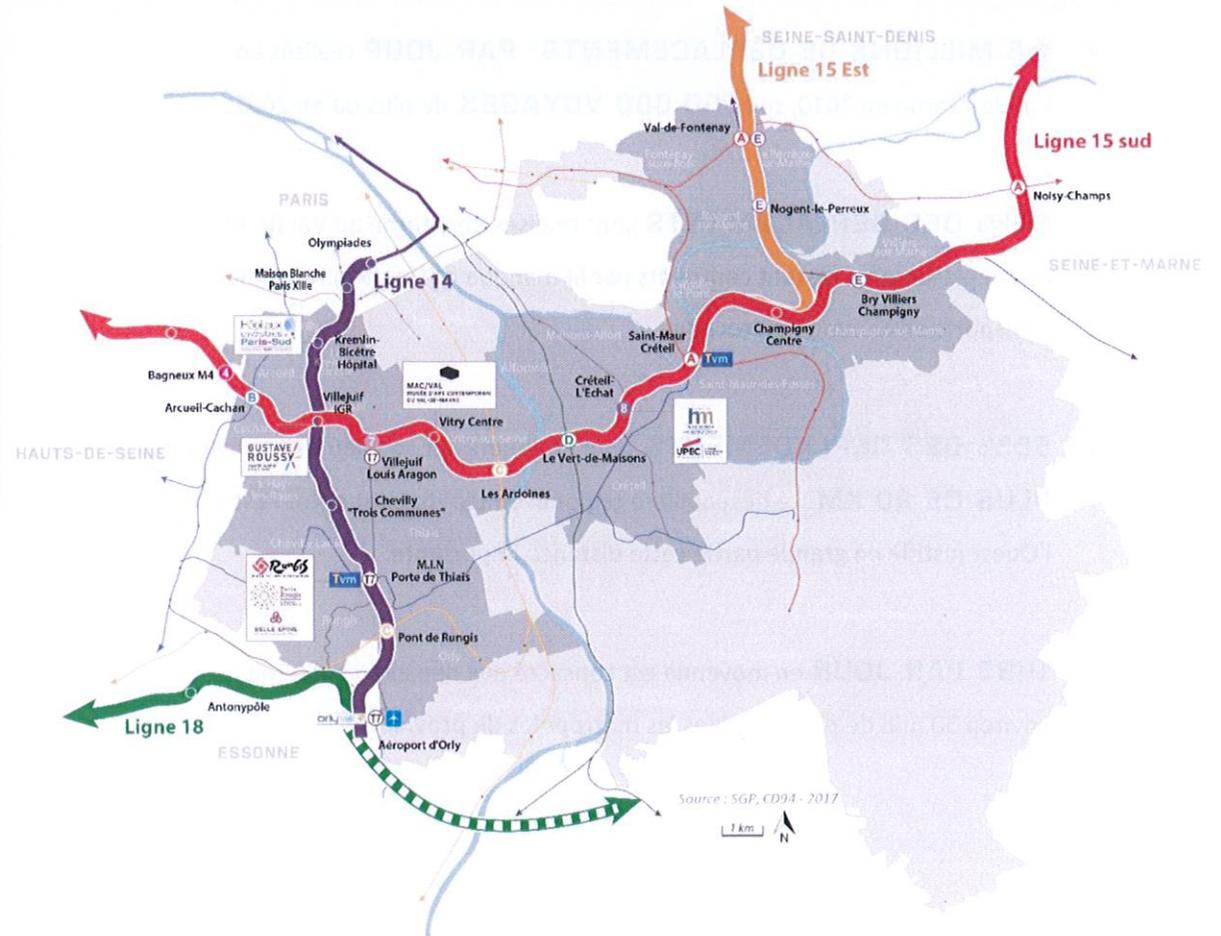
| | | |
|---------------|----------|-------|
| Bry Villiers | Sans GPE | 1h20 |
| Champigny > | Avec GPE | 30 mn |
| Aéroport Orly | | |

| | | |
|-----------------|----------|-------|
| Val-de-Fontenay | Sans GPE | 1h01 |
| > Aéroport Orly | Avec GPE | 39 mn |

| | | |
|-------------------|----------|-------|
| Créteil l'Échat > | Sans GPE | 44 mn |
| Villejuif Louis | Avec GPE | 10 mn |
| Aragon | | |

| | | |
|------------------|----------|-------|
| Bry Villiers | Sans GPE | 1h03 |
| Champigny > | Avec GPE | 23 mn |
| Arcueil / Cachan | | |

GPE : Grand Paris Express



« ORBIVAL, UN MÉTRO POUR LA BANLIEUE », À L'ORIGINE D'UN MÉTRO EN ROCADE



- **2006**

Création de l'association Orbival à l'initiative du Conseil départemental du Val-de-Marne

Réalisation d'études de définition et de faisabilité d'un métro en Val-de-Marne

Organisation d'un consensus avec les collectivités pour un tracé pertinent

- **2011**

Fruit d'un travail collectif avec les acteurs locaux, le tracé Orbival est repris en l'état dans le projet du Grand Paris Express

- **2016**

Lancement des travaux préparatoires pour les travaux de génie civil en 2018

Orbival, c'est 60 000 soutiens, et 50 villes et partenaires adhérents.

L'action militante d'Orbival a permis au Val-de-Marne d'accueillir les lignes 15 Sud et 15 Est, et le prolongement de la ligne 14 jusqu'à l'aéroport d'Orly.



Assemblée générale de création de l'association Orbival – 15/11/2006



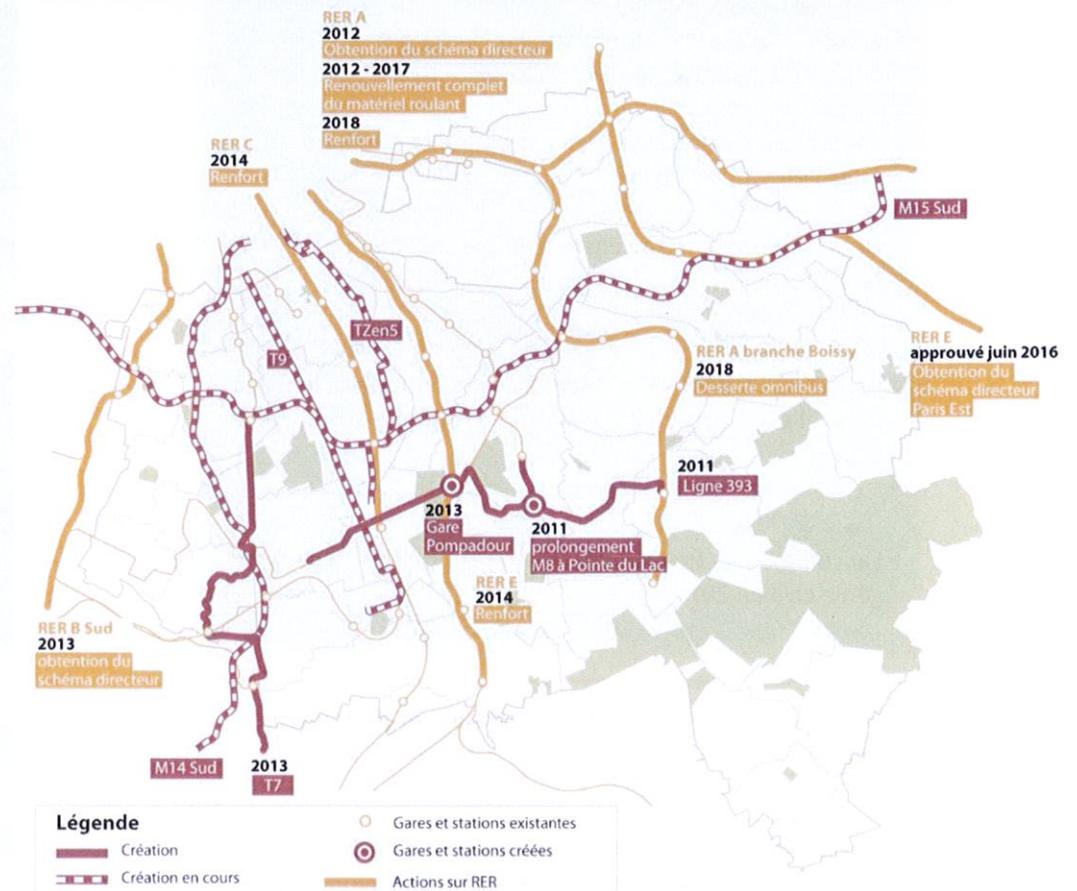
1^{er} tunnelier du Grand Paris Express, Steffie-Orbival est arrivée au parc départemental du Plateau à Champigny-sur-Marne le 3 février 2018.

UNE MOBILISATION FORTE POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE TRANSPORTS

- **AMÉLIORATION DE L'OFFRE POUR 88 LIGNES DE BUS** (meilleure desserte, allongement de service...)
- **TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION DES BUS ET DE L'INTERMODALITÉ EN GARE**, dont le pôle intermodale de Choisy-le-Roi (2011)
- **AGRANDISSEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORTS DE 22 KM** (11 km de voie pour la ligne 393, 10 km de tram et 1,3 km de métro)
- **AUGMENTATION DE 20% DE DÉPLACEMENTS EN TRANSPORTS EN COMMUN** entre 2001 et 2010
- **313 MILLIONS D'EUROS INVESTIS PAR LE DÉPARTEMENT** pour le développement des transports en commun depuis 2009

38,1 millions d'euros versés à Île-de-France Mobilités pour l'année 2017.
 Cette participation a augmenté de **14,8%** entre 2009 et 2017.

Évolution 2009-2017 du réseau structurant de transports



Source CD94 - 2017

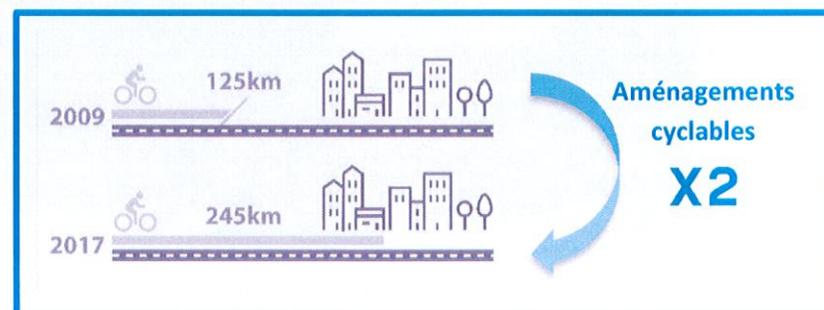
DES INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS EN FAVEUR DE LA PRATIQUE DU VÉLO

Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC)
Adopté par le Conseil départemental du Val-de-Marne en 2002



LA PART MODALE DU VÉLO A QUASIMENT TRIPLÉ ENTRE 2009 ET 2017 AVEC :

- **50 MILLIONS D'EUROS** investis pour les aménagements cyclables
- **120 KM D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES** réalisés
- **5 COUPURES URBAINES RÉSORBÉES**
- **SUBVENTIONNEMENT DE LA RÉALISATION DU SDIC SUR VOIES COMMUNALES**



ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION À LA PRATIQUE DU VÉLO

- Création de **1 200 PLACES DE STATIONNEMENT VÉLO**
- **PUBLICATION D'UN GUIDE TECHNIQUE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES** en 2012
- Sensibilisation des acteurs du territoire avec l'animation de **10 COMITÉS VÉLOS**

VELIB' : le Département exonère le syndicat des droits d'occupation du foncier sur routes départementales soit l'équivalent de **2M€ pour la période 2009-2017**.

→ RÉALISATION D'UNE AIRE DE SERVICES VÉLO

créée en 2016 sur l'Eurovélo3. Cet itinéraire relie Saint-Jacques de Compostelle (Espagne) à Trondheim (Norvège).



L'aire de services vélo à Choisy-le-Roi est équipée d'un point d'eau, d'une aire de pique-nique, d'un point de gonflage, d'arceaux de stationnement et d'outils pour réglages et réparations.

→ MISE EN SERVICE DE 914 PLACES VÉLIGO

en gare entre 2009 et 2016. Les stations Véligo facilitent l'accès aux transports en commun en vélo, et encouragent la pratique multimodale.



→ CRÉATION DE 200 PLACES DE STATIONNEMENT

dans les nouveaux collèges et les établissements départementaux reconstruits.

UNE VOIRIE DEPARTEMENTALE PARTAGEE PAR TOUS

- **193 MILLIONS D'EUROS** investis par le Département pour réaménager le réseau (requalification, sécurité routière, réduction du bruit...)
- **188 MILLIONS D'EUROS** pour l'entretien et les réparations importantes

→ DES INFRASTRUCTURES ENTRETENUES, SÉCURISÉES ET ACCESSIBLES :

- les voies départementales situées à proximité de 50 établissements scolaires ont fait l'objet de travaux de sécurisation
- 550 travaux d'entretien par an pour maintenir un niveau de sécurité exigeant
- 49 radars pédagogiques posés dans 26 communes
- 2 100 arrêts de bus accessibles à tous.

Le Département a été lauréat des trophées de la Mobilité d'Île-de-France Mobilités pour avoir initié la mise en accessibilité des arrêts de bus par ligne y compris sur les voies communales.

- Travaux d'accessibilité piétonne

Création et réaménagement de 50 km de voirie en Val-de-Marne entre 2009 et 2017



Le Contrat Plan Etat-Région 2015-2020 concrétise des projets emblématiques :

- la résorption du plus grand bouchon d'Europe avec la rénovation du pont de Nogent
- le contournement de Boissy-Saint-Léger avec la déviation de la RN19
- l'amélioration de la desserte du port de Bonneuil avec le prolongement de la RN406

UNE INTERVENTION SOLIDAIRE POUR LE DROIT À LA MOBILITÉ

→ AIDES À LA MOBILITÉ POUR :

- les collégiens, lycéens, étudiants
11 564 000 € pour 71 013 élèves pour l'année scolaire 2016-2017.

Le Département est le seul en Île-de-France à soutenir la mobilité des jeunes avec la subvention de la carte imagine'R.

- les personnes en réinsertion professionnelle
529 597 € pour 10 271 chéquiers mobilité distribués en 2016.

- les personnes à mobilité réduite
73 personnes accompagnées entre 2013 et 2016 pour favoriser leur accessibilité aux transports (Wimoov).

- **3 399 val-de-marnais abonnés à FILIVAL en 2017**
Le Val-de-Marne est le seul département francilien qui prend en charge une compensation sociale. Cette compensation permet une tarification plus équitable, basée sur le prix du ticket T (évolutive suivant la longueur du déplacement).

- **106 personnes bénéficiaires de l'allocation taxi** pour un montant total de 157 000 €

- **130 000 PERSONNES** soutenues financièrement par le Département
- pour un montant total de **33,1 MILLIONS D'EUROS** en 2016

- les personnes âgées et handicapées
20 891 006 € pour 48 019 forfaits Améthyste accordés en 2016.

Engagement tenu :

depuis 2018 et uniquement en Val-de-Marne, l'ensemble des retraités bénéficient du forfait Améthyste.



VAL-DE-MARNE 2030

Une mobilité renouvelée, durable et solidaire

ENCOURAGER LES MOBILITÉS ACTIVES ET LES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORTS EN COMMUN

Selon le rapport de Santé publique France de 2016, la pollution atmosphérique (principalement liée aux déplacements motorisés) entraîne :

- 48 000 décès prématurés par an, ce qui correspond à 9 % de la mortalité en France,
- une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans.

Le secteur des transports représente 1/3 des émissions de gaz à effet de serre de l'Île-de-France. La voiture individuelle occupe toujours la majorité de l'espace public, alors qu'elle ne concerne qu'un tiers des déplacements. En Île-de-France, selon l'EGT 2010, une voiture est stationnée 23h sur 24h (et occupe 10m²). Diminuer la circulation automobile, c'est donner plus de place pour la marche, le vélo, les bus... ou d'autres usages.

LA 3^{ÈME} RÉVOLUTION DES TRANSPORTS EST ENGAGÉE

La part de la voiture dans les déplacements des val-de-marnais diminue régulièrement, au profit des transports collectifs et du vélo. Cette dynamique doit être amplifiée à l'horizon 2030.

UN REPORT MODAL EST POSSIBLE SI L'ENSEMBLE DES ACTEURS SE MOBILISE

Pour modifier totalement les parts modales au profit des transports en commun et des mobilités actives, l'action du Département doit se coordonner avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de déplacement (usagers, Etat, collectivités...) pour :

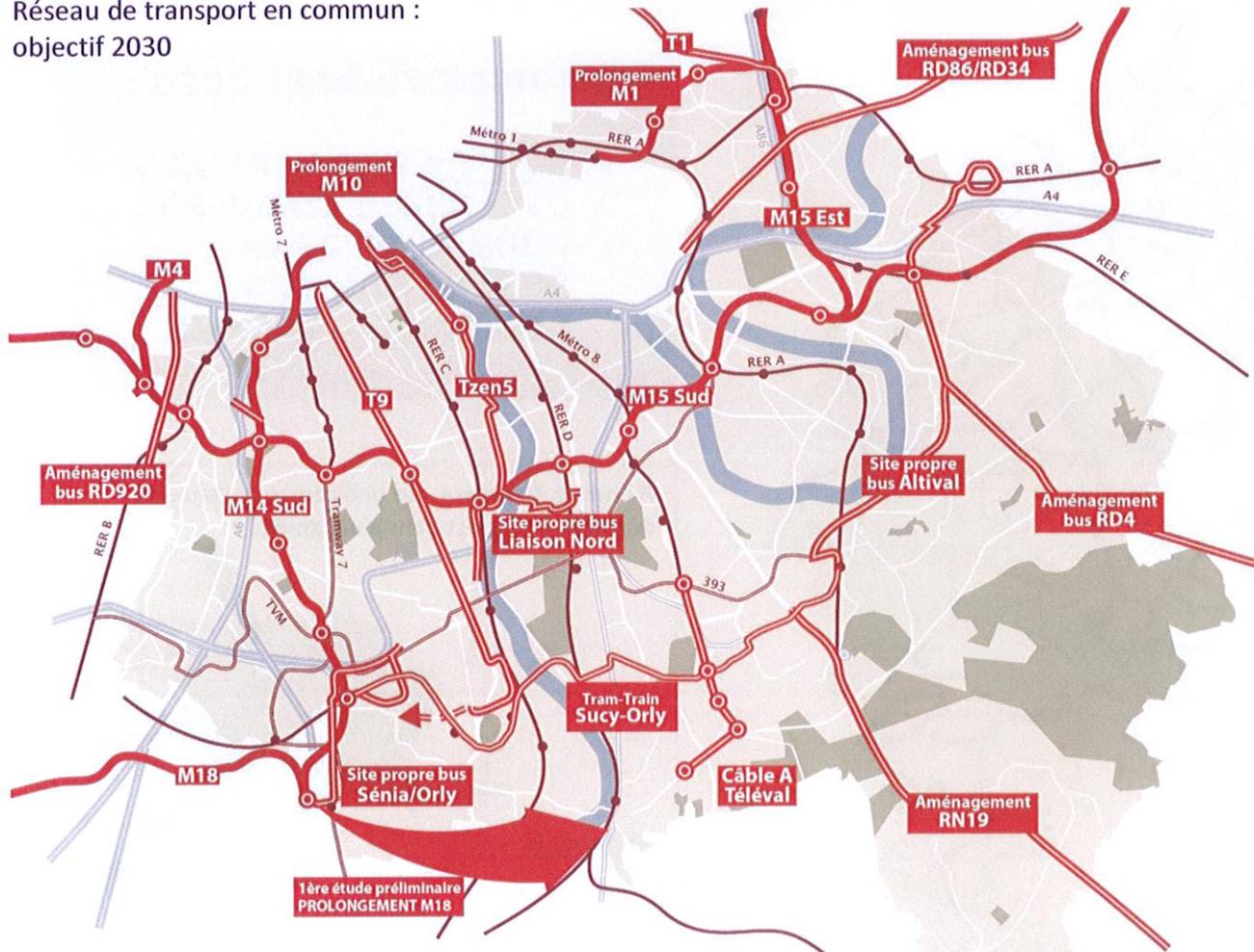
- développer le réseau des transports,
- faciliter l'usage des modes actifs,
- favoriser de nouveaux usages à la voiture et des motorisations moins polluantes.

PARTS MODALES : OBJECTIFS 2030

| Mode | Enquête Globale Transport | | Estimations 2016 | Objectif 2030 |
|----------------------|---------------------------|-------|------------------|---|
| | 2001 | 2010 | | |
| Transports en commun | 21,0% | 21,0% | 23,0% |  30,0% |
| Vélo | 0,7% | 0,7% | 1,7% |  9,0% |
| Marche | 32,5% | 41,1% | 41,0% |  41,0% |
| 2 roues motorisées | 1,0% | 1,9% | 2,0% |  2,0% |
| Voiture | 44,8% | 35,3% | 32,3% |  18,0% |

OBJECTIF 2030 : DES TRANSPORTS COLLECTIFS EFFICACES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Réseau de transport en commun :
objectif 2030



TRANSPORTS EN COMMUN EN 2030 :

- **230 KM CUMULÉS DE RER, MÉTRO, TRAM, BUS EN SITE PROPRE, CÂBLE**

3ÈME RÉVOLUTION DES TRANSPORTS :

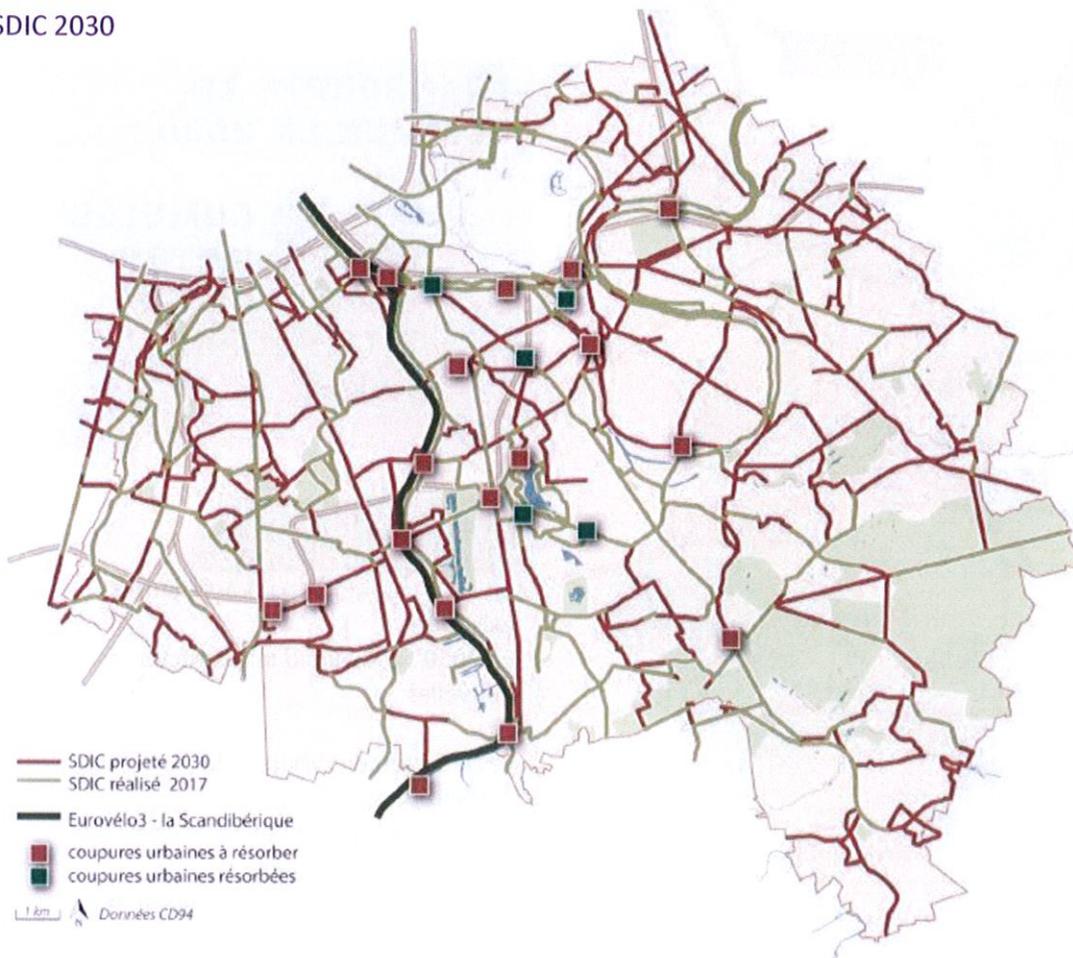
En 2009 : 124,5km d'infrastructures existantes
En 2030 : 108,5km d'infrastructures nouvelles

Le Département poursuit la mobilisation pour :

- l'accès de tous les Val-de-marnais aux transports en commun,
- la tenue des délais de réalisation du Grand Paris Express.

OBJECTIF 2030 : LE VÉLO, UN TRANSPORT EFFICACE ET SAIN

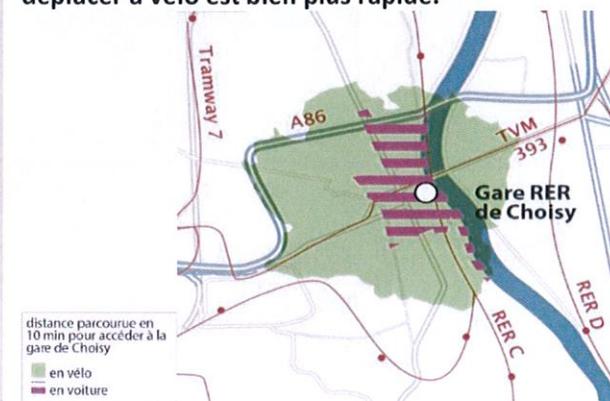
SDIC 2030



POLITIQUE CYCLABLE 2030 :

- **500 KM D'ITINÉRAIRES CYCLABLES CUMULÉS**
- **POURSUITE DE LA RÉSORPTION DES COUPURES URBAINES**

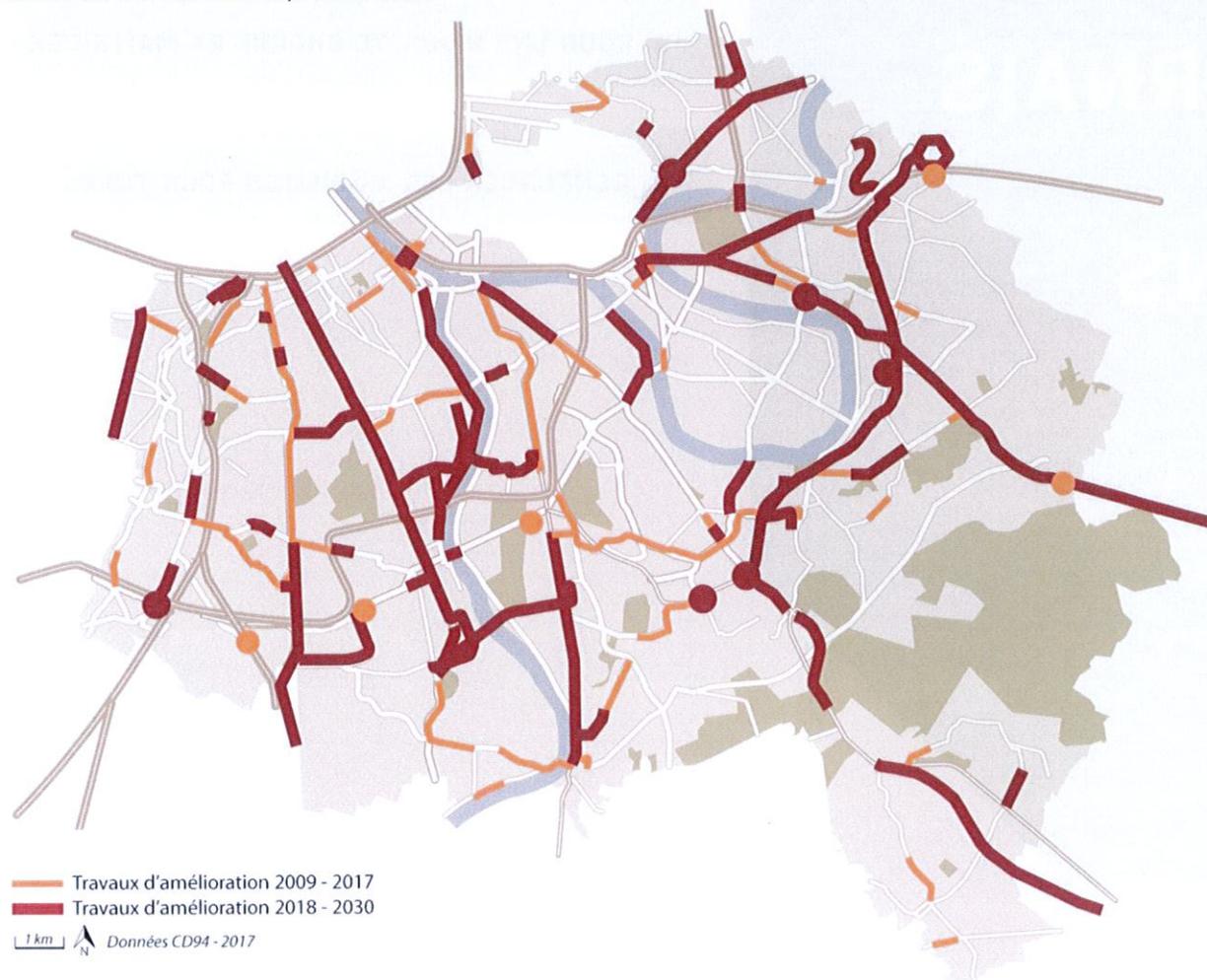
A l'heure de pointe, sur une courte distance se déplacer à vélo est bien plus rapide.



Source CDVIA / CD94 - 2017

OBJECTIF 2030 : UNE VOIRIE RÉAMÉNAGÉE AU PROFIT DE TOUS

Principaux travaux d'amélioration de la voirie en Val-de-Marne, 2009-2030



ROUTES DU VAL-DE-MARNE
EN 2030 :

- **150 KM DE VOIRIE CRÉÉE OU RÉAMÉNAGÉE ENTRE 2009 ET 2030**

AXE 1 LES VAL-DE-MARNAIS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

La réduction des temps de transport pour aller au travail doit permettre d'améliorer la qualité de vie des Val-de-Marnais.

Parce que nous ne sommes pas tous égaux face à la mobilité, des accompagnements sont nécessaires pour une mobilité adaptée à chaque Val-de-Marnais.

1. POUR UNE MOBILITÉ CHOISIE ET MAÎTRISÉE

2. RENFORCER LES MOBILITÉS POUR TOUS

1. POUR UNE MOBILITÉ CHOISIE ET MAÎTRISÉE

→ RÉÉQUILIBRER À L'ÉCHELLE RÉGIONALE LA LOCALISATION HABITATS-EMPLOIS

pour éviter des déplacements domicile-travail longs et polluants, qui participent à la saturation du réseau de transports.

Le Département revendique :

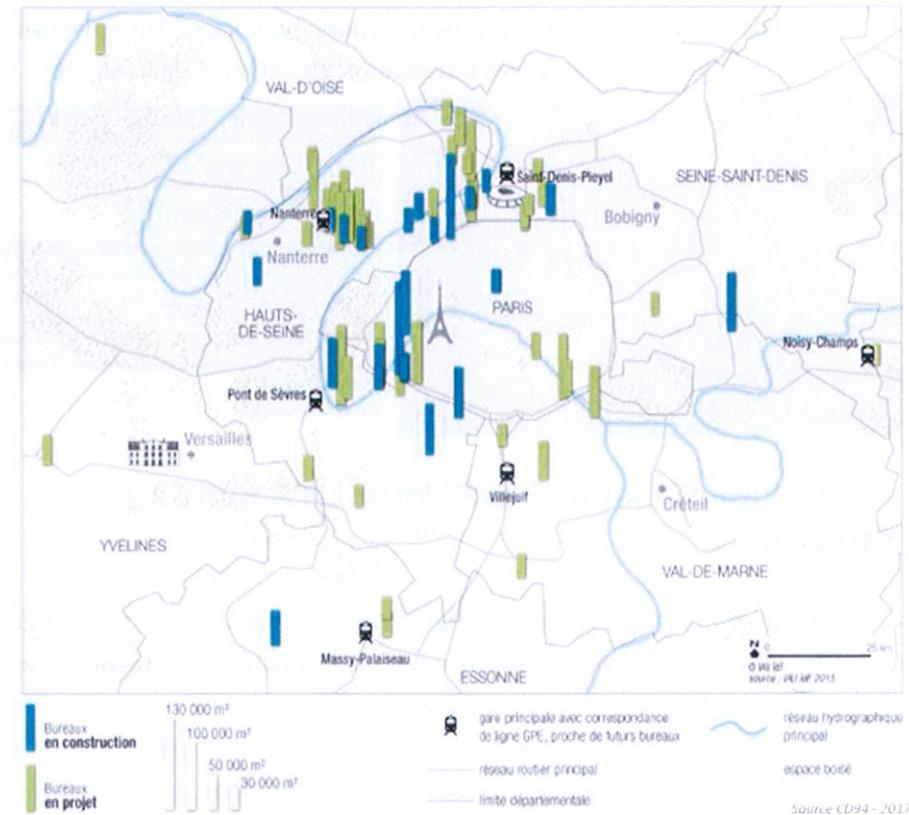
- une augmentation du Versement Transport, qui contribue au financement d'Ile-de-France Mobilités, dans les zones d'emploi les plus favorisées de Paris et des Hauts-de-Seine, à l'inverse de ce qui a été fait.
- une augmentation de la taxe additionnelle à la taxe sur les locaux professionnels à Paris et dans les Hauts-de-Seine, qui contribuera au financement de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France.

→ PRESERVER L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL COMME PORTEUR DE COHÉRENCE ET D'ÉQUITÉ TERRITORIALE

avec des systèmes de déplacements adaptés à chaque secteur

Le Département :

- en zone peu dense, expérimente une ligne de covoiturage
- en zone dense, revendique une extension des lignes de métro 1 et 10



Principales opérations de bureaux à l'horizon 2020 (surfaces supérieures à 30 000 m²).
Extrait de LES TRAJECTOIRES DE L'ECONOMIE FANCIENNE – IAU 2016

2. RENFORCER LES MOBILITÉS POUR TOUS

→ MAINTENIR LE SOUTIEN FINANCIER À LA MOBILITÉ POUR TOUS

- continuer l'offre de service de mobilité Filival-PAM
- aides à l'acquisition de titres de transports pour les scolaires, lycéens et étudiants, les personnes retraitées et en situation de handicap



Le Département est le seul en Île-de-France à soutenir la mobilité des jeunes. Depuis 2018 et uniquement en Val-de-Marne, l'ensemble des retraités bénéficie du forfait Améthyste.

→ SENSIBILISER POUR UNE MOBILITÉ SÛRE ET AUTONOME

- accompagner les personnes âgées pour des déplacements sécurisés
- mener des actions de sensibilisation à destination des scolaires à la sécurité routière et aux mobilités durables
- soutenir l'émergence des usages partagés de la voiture
- encourager les bonnes pratiques (sécurité routière...)
- véhiculer une image forte de la marche et du vélo
- actualiser le plan de mobilité des agents départementaux

→ ACCOMPAGNER DES SERVICES À LA MOBILITÉ

- revendiquer auprès d'Île-de-France Mobilités la mise en place de services d'information multimodale
- soutenir les projets de vélos en libre-service ou en location longue durée, qui permettent à tous l'accès à un vélo en état de marche
- développer l'implantation d'ateliers vélo
- développer l'apprentissage du vélo pour les adultes dans les quartiers d'habitat social
- subventionner la création de stationnements vélo dans l'habitat social
- poursuivre le soutien au développement de l'offre Vélib 2

Le Département poursuit sa politique de soutien en exonérant les stations VELIB' de la redevance d'occupation du domaine départemental à hauteur de 400 000 €/an.



AXE 2 LES ROUTES DÉPARTEMENTALES : UN ESPACE À VIVRE

Le Département est propriétaire et gestionnaire des routes départementales, il en assure l'entretien, l'aménagement et la construction.

Il porte une nouvelle vision de la voirie départementale, qui ne doit plus être uniquement un support de flux mais un espace d'urbanité et de cohésion sociale : un espace public à vivre.

**1. FAIRE ÉVOLUER L'ESPACE PUBLIC ET
PRENDRE EN COMPTE L'EXPERTISE D'USAGE**

**2. POURSUIVRE LES TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DE L'ESPACE PUBLIC**

1. FAIRE ÉVOLUER L'ESPACE PUBLIC ET PRENDRE EN COMPTE L'EXPERTISE D'USAGE

→ ÉLABORER UN GUIDE DES ESPACES PUBLICS EN VAL-DE-MARNE POUR :

Un espace public confortable :

- faire cohabiter les différents usages dans l'espace public
- mettre en accessibilité au-delà des normes réglementaires, grâce à l'expertise d'associations
- moderniser l'éclairage public
- démultiplier les double-sens cyclables
- encourager la pratique de nouveaux moyens individuels de déplacement (trottinette, gyropode...)

Une optimisation qualitative de l'espace public

- maîtriser l'encombrement
- organiser le stationnement
- végétaliser
- permettre des usages multiples

→ GARANTIR LA PRATICABILITÉ DE LA VOIRIE AU FIL DU TEMPS

- renforcer le contrôle de l'espace public selon les différents points de vue des usagers
- développer une application interactive entre les usagers et les services du Département
- diffuser la charte de mobilité sous chantier visant à garantir la circulation sécurisée de tous lors de travaux

→ REDONNER UNE FONCTION AUX ESPACES RÉSIDUELS

Expérimenter la transformation des espaces résiduels pour en faire des espaces publics réappropriés (espace de lecture, jardin partagé...) ou y offrir des services innovants (bornes de charges électriques, distribution de GNV...)

→ DÉVELOPPER LA MAÎTRISE D'USAGE

- poursuivre la concertation avec la population pour mieux identifier les besoins et les pratiques : habitants, associations, scolaires...
- prendre en considération les avis d'« experts d'usage » et de praticiens pour une conception adaptée des aménagements
- effectuer des retours d'expérience sur les projets réalisés



Le réaménagement de l'avenue de l'Abbé Roger Derry à Vitry-sur-Seine en 2017 a initié le retour d'expérience des personnes à mobilité réduite.

2. POURSUIVRE LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

→ **PROGRAMME AMBITIEUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE 100 KM DE VOIRIE D'ICI 2030**

→ **FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES PIÉTONS ET DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

- finalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des lignes de bus sur le Département
- mise en accessibilité des trottoirs et de toutes les traversées piétonnes sur routes départementales
- réglage des feux tricolores en faveur des piétons dans les centres urbains

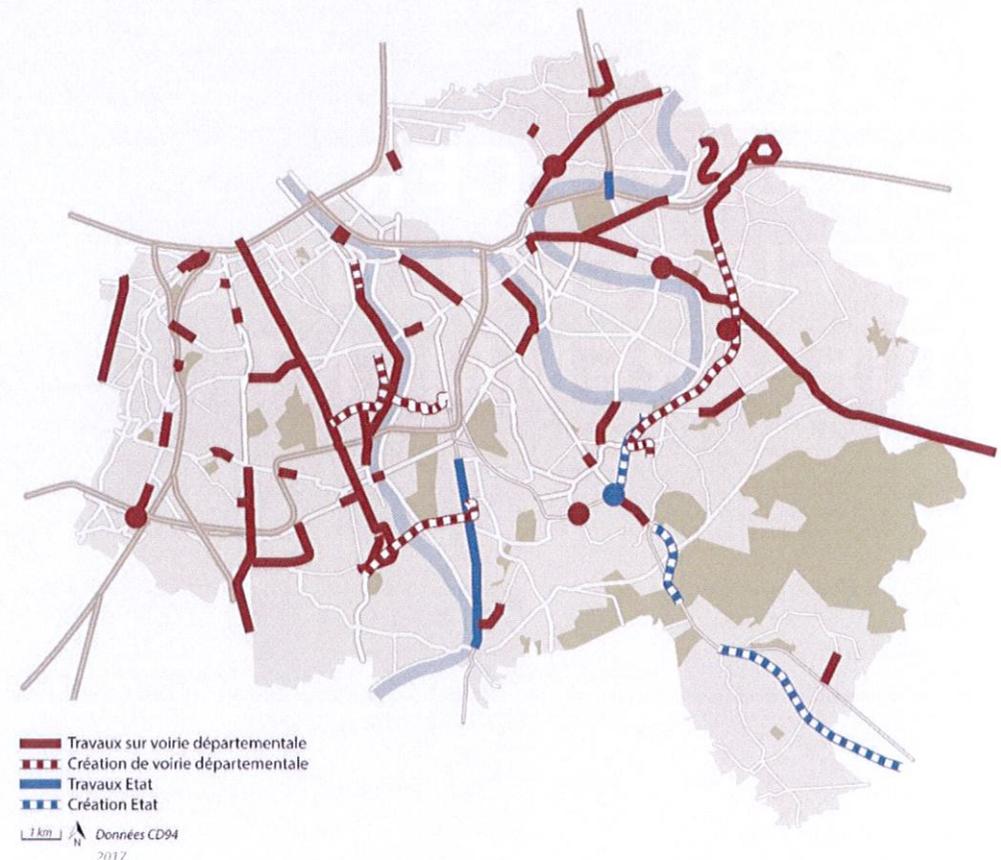
→ **AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

- favoriser l'apaisement des vitesses et mettre en place des zones 30, en particulier dans les centres urbains,
- améliorer la visibilité des traversées piétonnes par la création de stationnement vélo au droit de ces traversées (>pose de 500 arceaux par an)
- mettre en place des aménagements de sécurité pour les seniors et les collégiens
- réaliser des travaux pour résorber les zones d'accumulation d'accidents

→ **AMÉLIORER LA COHABITATION DES POIDS-LOURDS AVEC LE QUOTIDIEN DES VAL-DE-MARNAIS**

Propositions de jalonnement spécifique, travaux de sécurisation, sur la base d'un diagnostic des circulations poids-lourds sur le territoire.

Travaux sur voirie en Val-de-Marne à l'horizon 2030



AXE 3 SE DÉPLACER EFFICACEMENT ET DIFFÉREMMENT

Pour que les Val-de-marnais passent moins de temps dans les transports et voyagent de façon plus confortable, le Département se mobilise afin de :

- améliorer de façon globale les conditions de déplacement des usagers. Être à la pointe des nouvelles façons de se déplacer, en suivant et en soutenant les innovations techniques récentes.

- anticiper les besoins de déplacement et d'usages à venir, en les prenant en compte dès la conception des projets d'aménagement.

- traiter les points noirs du trafic routier et organiser le transport des marchandises, indispensable au fonctionnement de la métropole francilienne mais source de nombreuses nuisances s'il n'est pas bien organisé.

1. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TRANSPORT DIVERSIFIÉE

2. ACCOMPAGNER LE PASSAGE D'UN MODE À L'AUTRE ET ANTICIPER LES BESOINS

3. FACILITER L'ENSEMBLE DES CIRCULATIONS

4. FAVORISER UNE LOGISTIQUE PLUS URBAINE ET RESPONSABLE

5. SOUTENIR L'INNOVATION ET LES NOUVEAUX USAGES

1. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TRANSPORT DIVERSIFIÉE

→ POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE TRANSPORTS EFFICACE

GRAND PARIS EXPRESS

- 43km de lignes nouvelles de métro
- Être attentif à ce que les délais de réalisation soient tenus, et l'ensemble des branches réalisées, y compris le prolongement de la ligne 18 à l'Est de l'aéroport d'Orly.

RESEAUX DE SURFACES

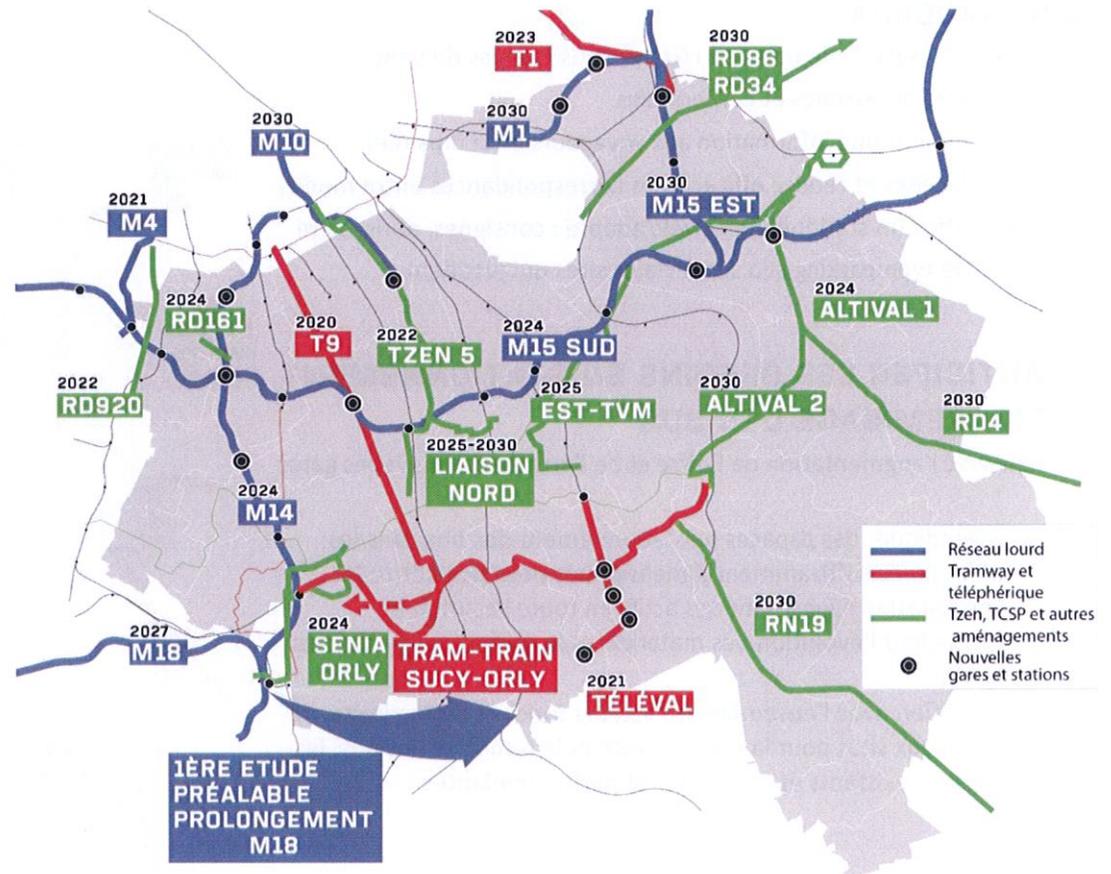
- Création de 21,5 km de tramway
- Aménagement de 22 km de nouvelles voies réservées aux bus.

DES INTERCONNEXIONS INDISPENSABLES

Les transports en interconnexion doivent être livrés au même horizon que le métro, comme à la gare Bry-Villiers-Champigny où le Département se mobilise pour obtenir la correspondance avec le RER E et réaliser Altival, infrastructure en site propre pour les bus.

Le Département, membre d'Île-de-France Mobilités (ex-STIF), se bat pour des améliorations de l'offre (fréquence...) et de la qualité de service (confort) sur l'ensemble du réseau de transports en commun : bus, RER, Transilien...

réseau de transport en commun : objectif 2030



Source CD94 - 2017

2. ACCOMPAGNER LE PASSAGE D'UN MODE À L'AUTRE ET ANTICIPER LES BESOINS

→ UNE CO-CONSTRUCTION DES PÔLES MULTIMODAUX

Les 17 nouvelles gares de métro du Grand Paris Express doivent :

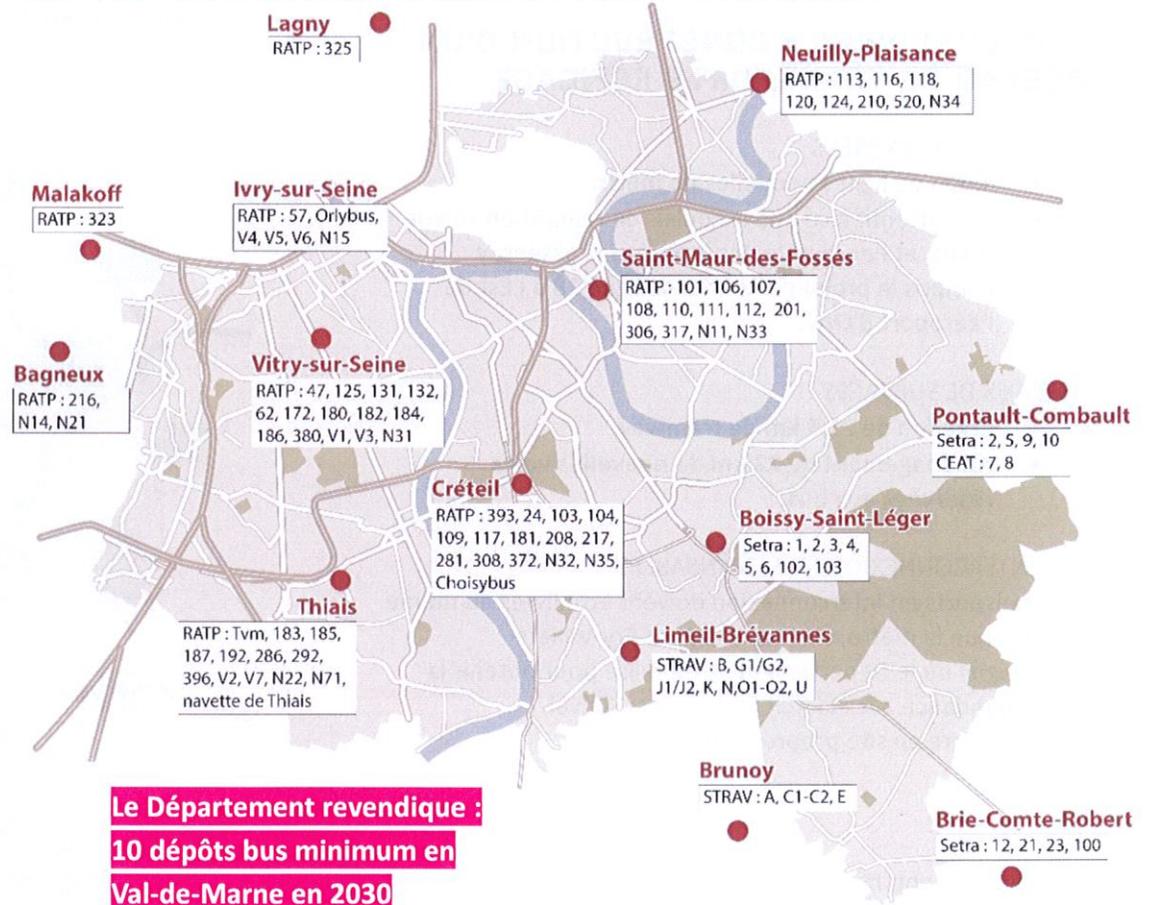
- être accessibles et confortables
- donner une information aux voyageurs en temps réel
- faciliter et rendre efficaces les correspondances entre modes
- offrir un stationnement vélo adapté : consignes, abris, offre de type parking silo sur certains sites qui justifient

→ ANTICIPER LES BESOINS EN STATIONNEMENT ET EN REMISAGE DES BUS

En lien avec l'augmentation de l'offre et de l'arrivée de nouvelles gares

- revendiquer des espaces de stationnement des bus dans les pôles gares suffisamment dimensionnés pour permettre la cohabitation avec les modes actifs en toute sécurité, et d'anticiper l'évolution des matériels et le renfort progressif des lignes.
- identifier, avec l'ensemble des acteurs fonciers du territoire, de nouveaux sites pour la maintenance et le remisage des bus, les espaces existants étant saturés et parfois inadaptés.

Les centres de remisage des lignes de bus en Val-de-Marne



Source CD94 - 2017

3. FACILITER L'ENSEMBLE DES CIRCULATIONS

→ POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL D'ITINÉRAIRES CYCLABLES ET RÉSORBER LES COUPURES

Pour que le vélo prenne toute sa place dans le Département d'ici à 2030, il est indispensable de :

- créer des itinéraires sûrs, pratiques et directs, en aménageant **l'ensemble des itinéraires du SDIC**,
- **poursuivre la résorption des coupures urbaines**, en traitant les coupures prioritaires identifiées dans le PDUIF (franchissements, carrefours dangereux...), à l'instar de la passerelle du pont de Nogent.

→ COMPLÉTER ET AMÉLIORER LE RÉSEAU ROUTIER

Le Val-de-Marne engage :

- la requalification de ses axes départementaux en boulevards urbains multimodaux,
- le traitement de coupures urbaines majeures telles que la Seine.

Ponctuellement le réseau routier géré par l'État doit également être complété, pour que le trafic de transit (des camions en particulier) passe sur des voies adaptées :

- déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger et sa requalification sur le plateau Briard,
- prolongement de la RN406
- réaménagement de la RN6

→ GÉRER ET OPTIMISER LES CIRCULATIONS, Y COMPRIS EN PÉRIODE DE TRAVAUX

- Anticiper et accompagner les gênes de circulation en développant l'outil de **pilotage automatique de régulation des circulations en Val-de-Marne (Parcival)**.
- **Piloter une démarche partenariale relative à la gestion de la circulation en lien avec le Grand Paris Express**. Elle vise à partager l'ensemble des données sur les chantiers, d'anticiper leurs effets cumulés et de proposer des mesures d'accompagnement pour réduire la gêne. Elle concerne la circulation générale, le fonctionnement des transports en commun de surface et les flux des camions de chantier, notamment en lien avec le Grand Paris Express.



Future passerelle du pont de Nogent.

4. FAVORISER UNE LOGISTIQUE PLUS URBAINE ET RESPONSABLE

→ ADAPTER LA LOGISTIQUE AU TERRITOIRE

Le transport de marchandises doit être mieux organisé et plus propre pour être accepté et être un vecteur de création d'emplois :

- améliorer le raccordement des grandes zones d'activité économique existantes au réseau routier national, comme avec le prolongement de la RN406 jusqu'au port de Bonneuil.
- favoriser le regroupement des activités logistiques dans des zones d'activités bien desservies par le réseau routier, pour mutualiser les moyens et favoriser l'insertion urbaine.
- maîtriser et mutualiser la logistique urbaine (gestion des derniers kilomètres) en mobilisant un foncier adapté pour des opérations innovantes, et en permettant une mutualisation des livraisons avec des flottes de camions moins polluants
- Sensibiliser les habitants et les usagers sur la thématique de la logistique, pour mieux la prendre en compte et l'accepter

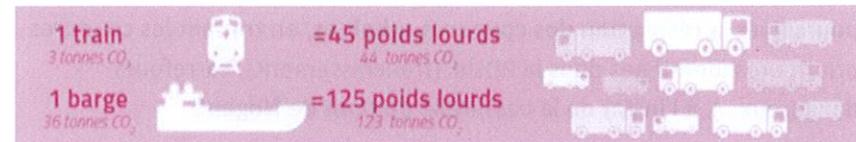
LE DÉPARTEMENT REVENDIQUE :

- Des mesures nationales et régionales pour limiter la circulation des poids lourds, avec la mise en place d'une taxe spécifique en fonction de la motorisation et de la distance parcourue
- La massification des grands flux vers des plateformes multimodales, sous pilotage de la Région

Favoriser les modes alternatifs à la route

Les 2 grandes zones logistiques d'Orly-Rungis et du port de Bonneuil ont des voies ferrées dédiées, dont l'activité doit être soutenue dans le cadre d'un développement maîtrisé.

Avec 11 ports urbains en Val-de-Marne, dont le 2ème d'Ile-de-France à Bonneuil, la voie d'eau a un rôle stratégique pour le transport de marchandises, en particulier en lien avec les travaux publics.



Source DRIEA

→ FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Favoriser l'évacuation des déblais par le fer ou par la voie d'eau à l'occasion des chantiers du métro du Grand Paris.
- Développer l'utilisation de matériaux recyclés et la réutilisation des déblais des travaux publics dans le cadre de travaux réalisés par le Département.

5. SOUTENIR L'INNOVATION ET LES NOUVEAUX USAGES

→ PORTER L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES MOBILITÉS

- accueil du premier transport par câble d'Île-de-France avec le Téléal (« Câble A ») à l'horizon 2021 suite à une forte mobilisation du Département



Source : <http://www.cable-a-televof.fr>

- être vigilant sur le développement des voitures autonomes et des offres de véhicules en libre-service sans borne, en tant que puissance publique dans l'organisation des transports.

→ SOUTENIR LES NOUVEAUX USAGES ET ACCOMPAGNER L'INNOVATION

- développer le télétravail et les espaces de travail partagés
- mettre en œuvre de nouvelles conceptions des aménagements pour les rendre flexibles, permettant différentes fonctions au cours du jour ou de la nuit
- soutenir la recherche dans le domaine des déplacements et de la santé
- développer l'utilisation de nouvelles technologies dans les réalisations de voirie
- gérer les eaux pluviales sur les routes départementales de manière innovante

→ PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ CONNECTÉE.



PADECT / DTVD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
